

mon honorable ami, sont de 9 heures à 4 heures, et les employés touchent probablement \$900. Un douanier qui fait le service des gares aura peut-être à se tenir à son poste à toute heure du jour ou de la nuit. S'ils sont plusieurs, ils pourront alterner; l'un commencera son travail à sept heures du matin pour le terminer à quatre heures du soir. Les deux heures entre 7 et 9 lui sont comptées comme extra; il en est de même entre 4 et 6 heures du soir. Prenons maintenant le cas d'un douanier dans un port, comme dans ma propre ville ou à Brockville; ces douaniers se tiennent à leur poste jusqu'à minuit, pour surveiller le service des bateaux traversiers. Les heures supplémentaires leur sont comptées à raison de 30 cents par heure.

M. ROSS: Le ministre doit avoir supputé l'augmentation qui sera accordée à chaque emploi. Il parle d'une augmentation moyenne de cent dollars. Aux termes de cet arrangement, quel sera le plus fort et quel sera le plus faible?

L'hon. M. REID: Pour les augmentations, je dois m'en rapporter beaucoup aux fonctionnaires principaux. La moyenne est de cent dollars. Un très petit nombre recevra plus, car nous désirons accorder des augmentations à autant d'employés que nous le pouvons. Dans certains cas, nous donnons un supplément de \$150 à ceux dont les appointements sont de \$750. Nous voulons faire plus pour les employés dont les appointements sont plus faibles.

M. ROSS: Dans le comté de Middlesex, il y a un douanier à Glencoe, un autre à Strathroy et un troisième à Park-Hill. Le ministre peut-il me dire quels seront leurs appointements d'après le présent arrangement?

L'hon. M. REID: Je ne saurais le dire d'emblée. Je fais dans le présent cas ce que j'ai déjà fait. Le commissaire, le sous-commissaire et les inspecteurs à Ottawa prennent la liste entière, et rendus à Glencoe, par exemple, ils constatent quels sont les appointements des employés et ils décident des augmentations à accorder, en tenant compte des appointements actuels, des états de service, et le reste.

M. ROSS: Si j'ai posé cette question, c'est parce que le ministre a dit que des augmentations sont accordées à cause de la cherté de la vie. Il tiendra compte, j'espère, du fait que la vie coûte plus cher qu'autrefois dans le comté de Middlesex et que, par conséquent, tous ces employés devraient recevoir un supplément. Le mi-

nistre me dira-t-il quelle sera la plus forte augmentation? Qui est-ce qui décrochera la timbale?

L'hon. M. REID: La plus faible augmentation est de \$50, et il n'y a pas de fortes aubaines.

M. ROSS: Quel est la plus forte augmentation?

L'hon. M. REID: Deux cents dollars, j'oserais dire.

M. ROSS: Qui la recevra ou à quel endroit sera-t-elle accordée?

L'hon. M. REID: Je ne sais pas à quel endroit. Bien entendu, un supplément annuel de \$100 serait probablement plus avantageux à Glencoe que dans une grande ville. Je crois que l'extrême limite serait de \$200, et cette somme ne serait accordée qu'en de très rares cas.

M. ROSS: Quels sont les appointements du présent douanier à Park-Hill, et quels étaient ceux de son prédécesseur?

L'hon. M. REID: Je ne puis pas le dire au pied levé. Si mon honorable ami le désire je lui enverrai un état demain. Il y a de six à huit mois, je crois, que le douanier de Park-Hill a été nommé. Si mes souvenirs sont fidèles, il cumulait deux fonctions: receveur de la poste et sous-percepteur de la douane. Nous avons séparé ces deux emplois, ayant constaté que l'employé qui les remplissait ne pouvait pas faire un travail satisfaisant dans l'un, ni dans l'autre.

M. McKENZIE: Le ministre a raison de s'attendre à des questions relativement à un crédit comme celui-ci. Je ne propose pas de pousser mes investigations très loin, mais je voudrais me renseigner sur les villes de mon voisinage qui donneront probablement une juste notion de ce qui se passe dans d'autres villes et cités. Le ministre peut-il me dire quel est le nombre des employés à la douane de la cité de Sydney, quels sont les appointements de chacun, si ceux-ci seront augmentés et combien les employés recevront à la faveur du présent arrangement?

L'hon. M. REID: Je regrette de ne pouvoir fournir ces renseignements à l'honorable député ce soir. J'ai prié les commissaires de préparer un relevé complet qui indiquera les augmentations projetées de manière à rendre justice à tous d'un bout à l'autre du pays. Ce relevé ne m'a pas encore été soumis. Si mon collègue veut que je lui donne d'autres renseignements du même genre, ou que je lui dise comment ce crédit sera réparti, je n'y vois aucun inconvénient.